



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission

Points 106 b) et 123 de l'ordre du jour

**Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancés : application du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010**

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.78

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. À sa 40e séance, le 12 décembre 2001, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/56/L.78. La Deuxième Commission a été informée oralement que les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur le mécanisme de suivi pour la coordination, la surveillance et l'examen de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et Corr.2). La Commission a aussi été informée que les ressources nécessaires pour appliquer le projet de résolution seraient décidées par l'Assemblée générale à sa session en cours sur les recommandations de la Cinquième Commission.

2. Ces ressources sont décrites ci-après.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

3. Aux termes des paragraphes 1, 2 et 9 du projet de résolution, l'Assemblée générale :



a) Déciderait de créer le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui serait chargé des tâches recommandées par le Secrétaire général dans son rapport (A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et Corr.2);

b) Prierait le Secrétaire général de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour que le Bureau du Haut Représentant soit opérationnel le plus rapidement possible;

c) Déciderait que les dispositions de la résolution seraient appliquées dans les limites des crédits approuvés au budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et prierait le Secrétaire général de solliciter des contributions volontaires pour le Bureau du Haut Représentant.

III. Corrélation entre les demandes formulées d'une part, et le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, de l'autre

4. Les activités du Bureau du Haut Représentant relèveraient du programme 8, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement, et du programme 9, Commerce et développement, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et des chapitres 10 et 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, respectivement.

IV. Activités du Bureau du Haut Représentant

5. Comme indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général (A/56/645), les fonctions essentielles du Bureau du Haut Représentant seraient les suivantes :

a) Aider le Secrétaire général à assurer la pleine mobilisation et la coordination de toutes les parties du système des Nations Unies, en vue de faciliter l'application coordonnée et la cohérence des activités de suivi et de contrôle du Programme d'action pour les pays les moins avancés aux niveaux national, régional et mondial;

b) Fournir un appui coordonné au Conseil économique et social ainsi qu'à l'Assemblée générale afin d'évaluer les progrès et de procéder à l'examen annuel de l'application du Programme d'action;

c) Appuyer, selon les besoins, le suivi coordonné de l'application du Cadre mondial de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

d) Entreprendre des activités appropriées de plaidoyer en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en partenariat avec les organismes pertinents des Nations Unies et avec la société civile, les médias, les milieux universitaires et les fondations;

e) Faciliter la mobilisation d'un appui et de ressources au niveau international pour l'application du Programme d'action pour les pays les moins avancés et d'autres programmes et initiatives pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

f) Fourni un appui approprié aux consultations de groupe entre les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

V. Ressources nécessaires et structure proposée pour le Bureau du Haut Représentant

6. Le Bureau du Haut Représentant comprendrait les postes indiqués au tableau 1.

Tableau 1
Postes nécessaires

	Budget ordinaire	Postes redéployés du chapitre 10	Postes redéployés du chapitre 11A puis abolis
SGA	1 ^a		
D-2	1 ^a		
D-1			1 ^a
P-5	2	1	2 ^a
P-4	3	1	2
P-3	1		1
P-2	1		1
Agents des services généraux (autres classes)	4	1	3
Total^b	13	3	10

^a Des postes seront créés (SGA et D-2) et il est proposé d'abolir un poste D-1 et un poste P-5.

^b En outre, il est prévu qu'un poste D-1, un poste P-5, un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux (autres classes) pourront être fournis grâce à des détachements ou financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

7. Les postes nécessaires seraient prévus dans un nouveau chapitre 9A (Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) qu'il est proposé de créer dans le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2002-2003 et qui comprendrait les 13 postes ci-après : a) création de deux postes, un SGA et un D-2; b) redéploiement des postes ci-après : i) un P-5, un P-4 et un poste d'agent des services généraux redéployés du sous-programme 1, Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale du chapitre 10 (Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement); et ii) un P-5, deux P-4, un P-3, un P-2, trois postes d'agent des services généraux redéployés du chapitre 11A (Commerce et développement). En outre, il est prévu qu'un poste D-1, un P-5, un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux pourront être fournis par détachement d'autres organismes du système des Nations Unies ou financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

8. Il est proposé que le Bureau du Haut Représentant ait la structure ci-après :

Bureau du Haut Représentant

Haut Représentant (Secrétaire général adjoint)

Directeur (D-2)

- Il assure la coordination générale du personnel et la gestion du bureau.
- Il assure l'intérim du Haut Représentant.
- Il mène des discussions de haut niveau avec les États Membres et des organismes des Nations Unies.
- Il coordonne la rédaction de rapports à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
- Il fournit des directives aux fins de l'établissement et du maintien de relations avec le système des Nations Unies.

Assistant spécial du Haut Représentant (P-5)

- Il est responsable du secrétariat du Haut Représentant.
- Il assure le suivi des communications adressées au Haut Représentant.
- Il examine les discours, les notes d'information et en contrôle la qualité.
- Il administre le calendrier et les engagements officiels du Haut Représentant.
- Il assure la liaison avec les bureaux d'autres hauts fonctionnaires.

Assistant personnel du Haut Représentant [Services généraux (autres classes)]

- Il apporte un soutien administratif au Haut Représentant.

Assistant administratif [(Services généraux (autres classes))]

- Il apporte un soutien administratif au Directeur et à l'assistant spécial.

Groupe du développement des politiques et de la coordination, du suivi et de l'établissement des rapports

Chef du Groupe	D-1 ^a
Deux administrateurs hors classe ^b	P-5 ^a
Administrateur de programme	P-4
Administrateur de programme	P-3 ^a
Administrateur de programme associé	P-2
Trois assistants administratifs	Services généraux (autres classes) ^a

^a Un poste D-1, un poste P-5, un poste P-3 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) pourront être pourvus par détachement d'autres organismes des Nations Unies ou par prélèvement dans les ressources extrabudgétaires.

^b Le poste d'administrateur de programme hors classe financé sur le budget ordinaire sera celui d'un coordonnateur pour les pays les moins avancés et pour les petits États insulaires en développement.

- Ils suivent l'application effective du Programme d'action pour les pays les moins avancés dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- Ils établissent et entretiennent des relations avec les autres organismes du système des Nations Unies, y compris le Groupe des Nations Unies pour le développement, les comités exécutifs, le Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité administratif de coordination, et les commissions régionales.
- Ils passent en revue et analysent les rapports des organismes des Nations Unies et des équipes des Nations Unies dans les pays.
- Ils participent aux réunions de coordination du système des Nations Unies.
- Ils suivent et analysent l'application des programmes d'action, des programmes et initiatives en faveur des PMA et des petits États insulaires en développement.
- Ils passent en revue et analysent les rapports sur l'application au niveau des pays.
- Ils établissent les rapports pour les examens annuels effectués par les organes intergouvernementaux et participent aux réunions de coordination des organismes des Nations Unies.
- Ils participent à la rédaction des rapports et des déclarations du Secrétaire général sur le sujet.
- Ils préparent, à l'intention du Haut Représentant et du Secrétaire général, des notes sur les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- En collaboration avec la CNUCED et avec le Département des affaires économiques et sociales, ils aident à coordonner l'aide apportée à l'application du Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays sans littoral et les pays de transit en développement, et celle du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
- Ils apportent un appui approprié aux consultations de groupe des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Groupe de la sensibilisation et de la communication

Chef du Groupe (P-4)

Fonctionnaire de l'information et des communications (P-3)

Assistant administratif [Services généraux (autres classes)^a]

- Ils apportent une aide dans le cadre des stratégies de sensibilisation et de communication du Bureau.
- Ils assistent le Haut Représentant et le Directeur dans les relations avec les donateurs.

- Ils coordonnent les programmes de sensibilisation du public aux préoccupations de pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.
- Ils sont responsables des relations avec les médias.
- Ils diffusent les documents d'information.
- Ils répondent aux demandes d'information concernant le Bureau.
- Ils sont en contact régulier avec la société civile et les organisations non gouvernementales.
- Ils sont responsables du site Web du Bureau.

^a Le poste d'agent des services généraux (autres classes) peut être pourvu par détachement d'un fonctionnaire d'un autre organisme du système des Nations Unies ou financé par des ressources extrabudgétaires.

Groupe de l'administration et des services d'appui

Fonctionnaire d'administration (P-4)

Assistant administratif [Services généraux (autres classes)]

- Ils préparent le plan de travail, les projets et les rapports aux donateurs.
- Ils sont chargés de la gestion du personnel et de la gestion financière.
- Ils sont chargés de la gestion du fonds d'affectation spéciale, le cas échéant.
- Ils sont chargés des écritures comptables et des états financiers.
- Ils s'occupent des paiements, des dispositions en matière de voyage, des contrats, etc.
- Ils s'acquittent des tâches et des procédures courantes de l'administration.

9. Les ressources nécessaires se répartiraient comme indiqué au tableau 2 ci-après.

Tableau 2

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars É.-U.)

	<i>Montant total des ressources nécessaires</i>	<i>Montants qu'il est envisagé de virer</i>		<i>Montant net des ressources nécessaires</i>
		<i>du chapitre 10</i>	<i>du chapitre 11A</i>	
Postes	2 675 000	683 900	1 898 800	92 300
Autres dépenses de personnel	103 000	6 000	17 000	80 000
Consultants et experts	42 000	–	–	42 000
Voyages	60 000	15 000	45 000	–
Services contractuels	20 000	5 000	15 000	–
Frais généraux de fonctionnement	77 600	–	–	77 600
Dépenses de représentation	2 000	–	–	2 000

	<i>Montant total des ressources nécessaires</i>	<i>Montants qu'il est envisagé de virer</i>		<i>Montant net des ressources nécessaires</i>
		<i>du chapitre 10</i>	<i>du chapitre 11A</i>	
Fournitures et accessoires	2 400	–	–	2 400
Mobilier et matériel	73 600	–	–	73 600
Location et transformation des locaux	850 800	–	–	850 800
Total	3 906 400	709 900	1 975 800	1 220 700

10. La proposition entraînerait des dépenses se montant au total à 3 906 400 dollars, dont 3 055 600 dollars seraient approuvés au titre du nouveau chapitre 9A (Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), et 850 800 dollars au titre du chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui). Les montants calculés pour les postes correspondent au coût standard de 13 postes (un Secrétaire général adjoint, un D-2, deux P-5, trois P-4, un P-3, un P-2 et quatre postes d'agent des services généraux) à New York. En l'absence de données concernant l'évolution des dépenses, les montants concernant les dépenses autres que les dépenses de personnel ont été calculés comme suit :

a) Les prévisions de dépenses concernant les autres dépenses de personnel, consultants et experts, voyages et services contractuels ont été calculées sur une base indicative, compte tenu de la nature des travaux qu'entreprendra le nouveau bureau;

b) Les prévisions de dépenses concernant les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel ont été établies sur la base de la méthode des coûts standard;

c) Les prévisions de dépenses concernant les frais de représentation ont été établies en appliquant le rapport qui existe entre le montant total des ressources concernant les frais de représentation demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 et le montant total des crédits demandés pour des postes dans le projet de budget-programme pour 2002-2003 au montant de 2 675 000 dollars indiqué dans le tableau 2 au titre des postes nécessaires.

11. Comme indiqué au tableau 2, la proposition se solderait également par une diminution de 709 900 dollars au titre du chapitre 10 (Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement) et une réduction de 1 975 800 dollars au titre du chapitre 11A (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Les réductions de postes proposées au titre de ces deux chapitres sont calculées sur la base des coûts standard des postes transférés aux lieux d'affectation respectifs. Les réductions concernant des dépenses autres que les dépenses de personnel (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels) au titre des deux chapitres sont proposées compte tenu du transfert d'activités au nouveau chapitre 9A.

12. Le montant net total des ressources nécessaires s'élèverait à 1 220 700 dollars. En outre, une augmentation de 74 900 dollars au titre des contributions du personnel serait à prévoir, ce montant devant être entièrement compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

13. L'affectation des ressources correspondant aux dépenses autres que les dépenses de personnel est indiquée ci-après.

Autres dépenses de personnel

14. Le montant prévu (103 000 dollars) permettra d'engager du personnel supplémentaire pour faire face aux périodes de pointe et pour remplacer des fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité.

Consultants et experts

15. Le montant prévu (42 000 dollars) financera les services spécialisés pour lesquels le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises, ainsi que les réunions d'experts, selon le cas.

Voyages

16. Le montant prévu (60 000 dollars) financera les déplacements que devront effectuer le Haut Représentant et le personnel du Bureau dans le cadre de la mobilisation, de la coordination et du suivi du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial.

Services contractuels

17. Le montant prévu (20 000 dollars) couvrira le coût des services extérieurs d'imprimerie, de traduction et d'impression des publications.

Frais généraux de fonctionnement

18. Les ressources prévues (77 600 dollars), établies sur la base des coûts standard, permettraient de financer :

- a) La location et l'entretien du matériel de bureau (4 800 dollars);
- b) Les frais de communication, de téléphone et de télécopie (48 800 dollars);
- c) La maintenance du matériel de bureautique et d'informatique (24 000 dollars).

Dépenses de représentation

19. Un montant de 2 000 dollars est prévu pour les dépenses de représentation relatives aux visites officielles de hautes personnalités et à des manifestations spéciales.

Fournitures et accessoires

20. Sur la base des coûts standard, un montant de 2 400 dollars est prévu pour l'acquisition de fournitures de bureau.

Mobilier et matériel

21. Sur la base des coûts standard, un montant de 73 600 dollars est prévu pour l'acquisition :

- a) De mobilier de bureau (47 200 dollars);
- b) De matériel de bureautique (26 400 dollars).

22. On prévoit que les ressources nécessaires pour la location de locaux et leur aménagement seraient de 522 800 dollars et 328 000 dollars, respectivement, soit un total de 850 800 dollars.

VI. Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003 et possibilité de financement au moyen des ressources existantes

23. Les ressources nécessaires pour donner effet aux dispositions du projet de résolution seraient les suivantes :

<i>Chapitre du projet de budget-programme</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Chapitre 9A, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	3 055 600
Chapitre 10, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	(709 900)
Chapitre 11A, Commerce et développement	(1 975 800)
Chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui	850 800
Total	1 220 700

24. Aucun crédit n'a été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 en ce qui concerne le Bureau du Haut Représentant. Comme on l'a vu plus haut, on a recensé, dans la mesure du possible, des ressources inscrites au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 qui pourraient être utilisées et que l'on propose de transférer au nouveau chapitre 9A, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

25. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/C.2/56/L.78, le montant net des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour la création du Bureau du Haut Représentant serait de 1 220 700 dollars.

VII. Fonds de réserve

26. On se souviendra que, conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, il est créé pour chaque exercice biennal un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses additionnelles qui résultent des décisions des organes délibérants pour lesquels aucun crédit n'est inscrit au projet de budget-programme. Si les dépenses additionnelles envisagées à ce titre dépassent les ressources du fonds de réserve, les activités auxquelles se rapportent ces dépenses ne peuvent être inscrites au budget que moyennant la réaffectation de crédits prévus pour des activités de moindre priorité ou le réaménagement d'activités approuvées. Si une

réaffectation n'est pas possible, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

VIII. Récapitulation

27. En résumé, les incidences sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 du projet de résolution A/C.2/56/L.78 tendant à créer un Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, seraient les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit supplémentaire de 3 055 600 dollars au nouveau chapitre 9A et d'un montant supplémentaire de 850 800 dollars au chapitre 27D;

b) Réduction de 709 900 dollars et de 1 975 800 dollars, respectivement, des montants prévus aux chapitres 10 et 11A. Le montant total ainsi réaffecté s'élèverait donc à 2 685 700 dollars. En conséquence, un montant de 369 900 dollars devrait être imputé sur le fonds de réserve, afin de réunir le montant total de 3 055 600 dollars requis pour le chapitre 9A;

c) Le montant net des ressources supplémentaires requises, soit 1 220 700 dollars, devrait être imputé sur le fonds de réserve, dont 369 900 dollars au titre du chapitre 9A et le solde, soit 850 800 dollars, au titre du chapitre 27D.
